

Communiqué de presse  
Neuchâtel, le 14 juin 2017

## **Le fonds Bonhôte-Immobilier continue d'innover et offre désormais le choix d'un dividende en titres pour ses investisseurs, une première !**

**Créé en 2006, le fonds Bonhôte-Immobilier est devenu l'un des plus importants fonds de placements immobiliers de Suisse romande avec un parc qui s'élève à ce jour à plus de CHF 900 millions. A l'occasion du bouclage de son 11<sup>e</sup> exercice, les investisseurs se verront proposer une offre particulièrement intéressante. Ils pourront choisir de percevoir leur dividende sous la forme de nouvelles parts plutôt qu'en cash comme c'est habituellement le cas. Ce choix sera détaillé lors de la publication du rapport annuel le 23 juin.**

C'est une solution unique qui n'a jamais été expérimentée dans le domaine des fonds immobiliers. L'avantage principal pour le porteur de parts consiste à pouvoir réinvestir le dividende dans le fonds à des conditions uniques étant donné que la transaction se fait à la valeur d'inventaire et non à la valeur boursière.



Jean-Paul Jeckelmann

Selon Jean-Paul Jeckelmann, directeur des investissements de la Banque Bonhôte & Cie SA : *Nombreux sont les investisseurs qui souhaitent réinvestir leur dividende. Cette solution est donc particulièrement attractive pour eux car elle leur permet d'effectuer ce réinvestissement à la valeur d'inventaire, alors que les titres se traitent aujourd'hui avec une prime d'environ 20% par rapport à la valeur d'inventaire du 30.09.2016. La flexibilité du choix permet aussi à chaque investisseur de remplir plus facilement ces objectifs de gestion.*

Pour le fonds Bonhôte-Immobilier, cette solution lui assure un flot de liquidités régulières lui permettant de continuer à investir dans un parc immobilier de qualité, reconnu pour sa stabilité et son excellente gestion.

Le rapport annuel ainsi que le dividende seront publiés le 23 juin 2017.

Télécharger les précédents rapports annuels à l'adresse : <http://www.bonhote-immobilier.ch>

---

*Bonhôte-Immobilier est un fonds de placement de droit suisse, de la catégorie « fonds immobiliers », autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) la première fois le 15 août 2006, et régi par la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) du 23 juin 2006. Le fonds est coté à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (ISIN: CH0026725611).*

### **Personnes de contact:**

M. Jean-Paul Jeckelmann  
Directeur des investissements  
Tél.: +41 32 722 10 40  
[jpjeckelmann@bonhote.ch](mailto:jpjeckelmann@bonhote.ch)

M. Cyril Lanfranchi  
Resp. marketing & communication  
Tél.: +41 32 722 10 59  
[clanfranchi@bonhote.ch](mailto:clanfranchi@bonhote.ch)